

Plan de la séance (30-45'min)

- 1. Conditions d'autorisation**
- 2. Déroulement et calendrier**
- 3. Questions**

Conditions d'autorisation

- **Ayants droit**

Le séjour *extra muros* s'adresse à des élèves qui ont donné la preuve qu'ils font face aux exigences de leurs études avec une **régularité** et une **aisance particulières**.

Conditions d'autorisation

2.9.2 SÉJOURS EXTRA MUROS (cf. mémento p. 21)

Peuvent entreprendre des démarches en vue d'un congé *extra muros* les élèves qui, à la fin du 1er semestre, obtiennent :

- une **moyenne générale de 5.3;**
- une **note de 5.0 en OS** et n'ont
- **aucune note inférieure à 4.0.**

Déroulement

- **Durée de la période *extra muros***

Ces élèves seront **entièrement libérés des cours** pour une durée qui s'étend des **vacances de Pâques à la fin de l'année scolaire (entre 10 et 12 semaines)**.

Ils se consacreront à des activités dépassant le cadre proprement scolaire et favorisant leur épanouissement personnel.

Nature des activités extra muros

Les **activités** auxquelles l'élève entend se consacrer **extra muros** seront **appréciées avec souplesse**.

Toutefois, ce n'est que sur la base d'un **programme précis**, élaboré sous forme d'un **projet écrit** par l'élève et approuvé par ses parents (s'il est mineur), qu'un **accord** pourra être **donné par la direction**.

NB: un séjour linguistique en école ne constitue pas un projet suffisant: il doit alors être complété par un projet personnel réalisé sur place.

Une **évaluation** de l'expérience sera faite sur la base d'un **rapport présenté par l'élève** et **remis au doyen** à la rentrée scolaire suivante.

Calendrier 2023-2024

Mardi 7 novembre 2023
16h30

Séance d'information sur les extra-muros et distribution des bulletins de préinscription aux élèves intéressés.

Lundi 30 janvier 2023

Remise du bulletin de préinscription avec résultats du 1^{er} semestre et prise de rendez-vous individuel avec le doyen du degré :

- ⇒ 2^e année: à Sonia Zbinden
- ⇒ 3^e année: à Sylvie Cauwerts

Du lundi 29 janvier 2024
mercredi 13 mars 2024

Rendez-vous individuels avec le doyen du degré pour discussion/préparation des projets

Mercredi 13 mars 2024

Remise du projet définitif avec documents/références certifiant les différentes activités proposées, signé par les responsables légaux pour accord de la direction.

Dès le mardi 19 mars 2024

Décision de l'acceptation du projet transmise par doyen du degré.
Si le projet est accepté : inscription au degré supérieur, derniers préparatifs et dernière réunion.

Lundi 15 avril 2024

Début du congé extra-muros.

Fin d'année scolaire

- Jusqu'à son départ, l'élève est soumis **à toutes les obligations** d'un élève régulier: devoirs, exposés, évaluations etc.
- **Promotion au degré suivant**
Elle est acquise sur la base des résultats obtenus au 1^{er} semestre.
- **D'ici la rentrée 2024**
L'élève en séjour *extra muros* se tiendra au courant du programme parcouru dans les différentes disciplines durant son absence, afin d'être en mesure de suivre normalement les cours dès la rentrée suivante.

Calendrier 2023-2024 (suite)

Lundi 9 septembre 2024

Remise du rapport extra-muros:

- 1-2 pages A4, imprimées en recto, contenant les informations suivantes :
 - Description de/des activité(s) réalisée(s), des mentionner les lieux et des dates
 - Adresses et numéros de téléphone des personnes ou organisations impliquées;
 - Vos impressions personnelles;
 - Copie des éventuels certificats ou attestations obtenus pendant l'extra-muros.
- Affiche 1-2 feuilles A3 qui présente l'essentiel de votre expérience extra-muros:
 - Descriptifs...
 - Photos commentées...
 - Cartes géographiques...
 - QR codes renvoyant à liens internet
 - etc
- La forme est laissée à votre créativité individuelle!

Fin octobre 2024
(au plus tard)

Rattrapage des notes de maturité

Fin octobre 2024

Accrochage des rapports Extra-Muros A4 et A3 dans le hall



Rattrapages notes

- **Obtention des notes de maturité**

Pour un élève *extra muros*, la **note annuelle** est celle du **premier semestre**.

Les **notes anticipées de maturité** (CH, AV ou MU en 2e; BI et PY en 3e) consisteront nécessairement en une **moyenne entre:**

- **le résultat du 1er semestre**

- **au moins une autre note significative** obtenue avant le départ (2e semestre) et/ou après le retour d'*extra muros* (1er semestre du degré suivant).

Les élèves en MU qui pratiquent l'instrument en privé doivent se signaler auprès de M. Stücklin (doyen MU) pour organiser le rattrapage de la note d'instrument

Podcast Radio Saussure

<https://collegedesaussure.ch/vie-du-college/radio-saussure/mon-extra-muros-en-180-secondes>

- Retour d'expériences + discussion avec élèves revenus d'extra-muros
- Pour vous donner des idées... 😊

Questions & échanges

- Questions ?

NB: cette présentation est disponible sur le site du collège